

AD FERMETURES

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 288 rue des Lauriers
ZI Nicopolis 83170 BRIGNOLES
524 587 409 RCS DRAGUIGNAN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/01/2025

Le premier janvier deux mille vingt-cinq à 9 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 15 décembre 2024.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Total des parts des associés présents : 3 000 parts sur les 3 000 parts composant le capital social.

Jean-Marc BERNARD, Gérant associé présent à l'assemblée, préside la séance.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



1^{ère} Résolution - Transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 288 rue des Lauriers ZI Nicopolis 83170 Brignoles au 350 chemin de la Tour 83170 Brignoles à compter du 01 janvier 2025.

En conséquence, l'article «Siège social» des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé : 350 chemin de la Tour
83170 BRIGNOLES »

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Le Gérant,
Jean-Marc BERNARD

